



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Melun, le 11/02/2022

Communiqué de presse

Arrêté préfectoral interdisant la tenue d'un rassemblement

Jeudi 10 février 2022, le Préfet de Seine-et-Marne a pris un arrêté n°2022/PJI/16 visant à interdire la tenue d'un rassemblement prévu le 11 février 2022 de 18h à 21h30 avenue de la Victoire à Meaux.

Cet arrêté fait suite au projet de rassemblement, sans encadrement, d'une centaine de gilets jaunes devant accueillir près de 200 véhicules venus de Strasbourg et Reims, dans le cadre des « convois de la liberté », en fin de journée à Meaux.

Ce rassemblement aurait généré des ralentissements importants de la circulation, des nuisances sonores pour les riverains et des risques d'accident, à une heure de grande fréquentation sur un axe routier reliant Meaux à Trilport, inadapté à ce type de réunion.

**Cabinet du Préfet
Service départemental de la communication interministérielle**

01 64 71 75 29
12, rue des Saints-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.gouv.fr



@Prefet77